

13 juin 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COHERIS

(Euronext Paris)

Par courriers du 13 juin 2008, la société par actions simplifiée Jindal France (1) (La Feydelière, 38850 Paladru) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 juin 2008, par suite d'une acquisition d'actions COHERIS, le seuil de 15% du capital de la société COHERIS et détenir 921 169 actions COHERIS représentant autant de droits de vote, soit 16,41% du capital et 14,55% des droits de vote de cette société (2).

(1) Détenue à 97% par la société Jindal Inde.

(2) Sur la base d'un capital composé de 5 613 075 actions représentant 6 332 498 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.